

Quand le lobby de la grande distribution se moque des agriculteurs

Les agriculteurs se tirent une balle dans le pied." C'est ainsi que Comeos a qualifié le mouvement des agriculteurs belges le 31 janvier. Comeos, c'est la Fédération belge du commerce et des services. Son activité? Faire du lobbying pour favoriser son secteur. Et pour bien protéger tout le commerce des produits agricoles du Royaume, le conseil d'administration de Comeos est composé exclusivement de multinationales: Aldi, Amazon, Carrefour, Colruyt, Cora, Delhaize, Intermarché, Lidl et Lunch Garden.

Comeos a donc lancé: "Nous comprenons les inquiétudes des agriculteurs. Nous sommes leur plus grand

soutien et nous vendons leurs produits", mais il faut arrêter les barrières autour des centres de distribution, car "il y a moins de fruits et légumes dans les magasins, qui sont pourtant les produits de ces agriculteurs".

Dominique Michel, directeur général de Comeos, met en garde dans *Le Soir*: "Attention à ne pas tirer sur le partenaire. Les entrepreneurs de la distribution ne comprennent pas qu'on vienne les bloquer, alors qu'ils vendent 100% de viande belge. Si cela continue, ils pourraient décider de prendre 30% de production en Allemagne où cela coûte beaucoup moins cher." Cette déclaration sera répétée à

l'identique au JT de RTL-TVI en ajoutant: "Dans nos magasins, 90% des fruits et légumes, c'est belge." Selon lui, le problème des agriculteurs, ce sont les consommateurs: "Vous savez que les pommes, on en mangeait 10 kg en 2000 et maintenant, on n'en mange plus que 7 kg mais on en produit plus. Donc, clairement, il y a un problème de surproduction et qui dit surproduction dit chute [des prix]."

Cent pour cent de la viande ?

Excellente nouvelle! La grande distribution n'écoulerait que la production des agriculteurs belges. Un petit détour chez Delhaize montre que le produit phare de son

folder publicitaire – le *butcher burger* – n'est pas d'origine belge. En fait, ni dans le folder, ni sur le site internet, ni même sur le produit en magasin, il n'est mentionné l'origine de cette viande. Mais comme nous l'ont rapporté, un peu embarrassés, les responsables du rayon boucherie: "On est bien incapable de vous dire d'où ça vient, mais si c'était belge, ce serait indiqué en grand!" Et quand l'origine des viandes est indiquée, c'est loin d'être 100% belge: le porc vient parfois des Pays-Bas, le bœuf est aussi irlandais, l'agneau n'est jamais belge, le poulet est souvent français et la dinde est exclusivement française.

Quant aux fruits et légumes,

Opinion



DROITS RÉSERVÉS

Pierre Ozer

Professeur en sciences et gestion de l'environnement à l'Université de Liège

■ J'en appelle à construire autre chose que ce système dominant qui ne respecte pas le monde agricole et chosifie le citoyen.



Mobilisation des agriculteurs à Bruxelles, ce jeudi 1^{er} février.

ENNIO CAMERIERE

grosse promo sur les pommes Pink Lady dont on tait l'origine dans le folder et sur le site internet. Elles sont d'Italie. Alors, peut-être que si les produits locaux n'étaient pas concurrencés par d'autres productions lointaines (les pommes du Chili, d'Afrique du Sud et de Nouvelle-Zélande vont bientôt arriver), il n'y aurait pas de surproduction? Sans s'attarder sur des produits hors saison comme les petits fruits qui sont 100% non-belges ou les tomates qui proviennent quasi exclusivement du Maroc et d'Espagne, prenons la base: les patates viennent aussi de France et du Royaume-Uni, les carottes en botte d'Espagne et aucun oignon n'est belge.

Les autres enseignes ne sont pas plus belges... Chez Aldi, des neuf fruits et légumes mis en valeur dans leur folder, un est belge, cinq sont d'ailleurs en Europe et trois viennent d'un autre continent; loin des 90% de fruits et légumes belges. Aldi et Lidl font du reste une très grosse promo sur les myrtilles du Chili, probablement une manière de célébrer le nouvel accord de libre-échange entre ce pays d'Amérique du Sud et l'Union européenne signé la semaine dernière et qui va mettre encore davantage en concurrence les agriculteurs d'ici et de là-bas, au détriment des deux...

Erreur ou mensonge ?

Surprise? Non, une étude de l'Université de Liège de 2021 a montré que seulement 31% des légumes et 12% des fruits vendus chez Carrefour étaient belges. Et la viande, au contraire des dires de Comeos, n'a jamais été 100% belge, malgré la surproduction annoncée par le lobby des multinationales et les slogans des grandes surfaces qui, là par contre, font 100% du greenwashing. Dire que "les entrepreneurs de la distribution vendent 100% de viande belge" n'est plus de l'ordre de l'erreur ou de la tromperie, mais bien du mensonge.

Finalement, le responsable de la situation dramatique du monde agricole est, selon Comeos: "Le plus grand gaspilleur de nourriture en Europe, c'est le consommateur [...]. Il jette 20% de ses achats alimentaires." Et pour trouver une issue à

la crise actuelle, Comeos propose une réunion avec "les pouvoirs publics, nous – les commerçants – parce que nous, on a la connaissance de ce que veut le consommateur, et les agriculteurs". La population est donc imbécile, niée et réduite à son portefeuille.

Interdépendants et libres d'exister

Nous pensons au contraire que ce qui est nécessaire, c'est de continuer ce qui se met en place depuis des années déjà, à savoir des ceintures alimentaires autour des communautés, des festivals sur la transition alimentaire pour visibiliser toutes les alternatives existantes, des conseils de politique alimentaire avec les paysans, les mangeurs – des citoyens responsa-

bles qui savent mieux que Comeos ce qu'ils souhaitent – et la puissance publique. Il est aussi impératif d'amplifier la création de coopératives et de modèles économiques résilients et robustes pour construire autre chose que ce système dominant qui ne respecte pas le monde agricole et chosifie le citoyen. Des dispositifs alternatifs qui sont ancrés dans les territoires, dirigés par l'économie sociale, respectueux des producteurs, des mangeurs et de

l'environnement.

Nous avons besoin de l'agriculture pour nous nourrir sainement. Les paysans devraient pouvoir fixer eux-mêmes leur prix juste et vivre dignement, c'est une évidence. Le soutien massif de la population à leur combat en est la preuve car leurs revendications reflètent celles des personnels soignants, des éboueurs, des enseignants...
L'agriculture pour nous nourrir sainement. Les paysans devraient pouvoir fixer eux-mêmes leur prix juste et vivre dignement, c'est une évidence. Le soutien massif de la population à leur combat en est la preuve car leurs revendications reflètent celles des personnels soignants, des éboueurs, des enseignants, des caissières de supermarché, des forces de l'ordre, de la justice, et de presque tous les autres. Une revendication toute simple: pouvoir vivre dignement sans que le système de domination décrit ci-dessus ne nous écrase sur l'autel de la libre concurrence sauvage et débridée. Et, collectivement, nous avons besoin d'un environnement sain aujourd'hui et demain.

Sortir le monde agricole de la logique ultralibérale représente – dans ces conditions – une nécessité fédératrice pour nos enjeux environnementaux, climatiques, sociaux, économiques et démocratiques à venir.

OPINION

Un pont aérien humanitaire vers Gaza ?

■ Il s'agirait de mettre en œuvre l'obligation des États de coopérer pour protéger les droits humains fondamentaux.



Nicolas Angelet

Professeur de droit international à l'Université de Gand et à l'ULB, avocat à Bruxelles et Associé Tenant de Doughty Street Chambers (Londres) (*)

Dans un article d'opinion paru dans *La Libre* le 18 janvier dernier, un collectif de juristes de droit international a fait valoir que l'État belge a, en vertu de la Convention sur le génocide, l'obligation d'intervenir dans la procédure que l'Afrique du Sud a engagée devant la Cour internationale de Justice, accusant Israël de violer cette Convention dans le cadre du conflit à Gaza. Un jugement définitif de la Cour n'interviendra cependant que dans plusieurs années. Ceci n'allègera pas les souffrances de la population de Gaza.

Entre-temps, l'Organisation mondiale de la santé avertit que Gaza est menacée par la famine. Dans ces circonstances, la Belgique ne doit pas se joindre à une procédure judiciaire internationale, mais s'efforcer d'apporter de l'aide humanitaire à Gaza.

Il s'agit de mettre en œuvre l'obligation des États de coopérer pour protéger les droits humains fondamentaux, consacrée depuis 1970 dans la Déclaration de l'Assemblée générale des Nations unies sur les relations amicales entre États. Cette obligation trouve à s'appliquer sans qu'il soit nécessaire d'accuser un autre État ou groupement d'une violation du droit international. Les débats sur la portée de la Convention sur le génocide et le droit des conflits armés, qui compliquent ou paralysent l'action internationale, n'ont pas lieu d'être dans ce cadre. Le fait que la vie et la santé de la population civile à Gaza sont très gravement menacées suffit à déclencher l'obligation de coopérer.

Si cette obligation est indéfinie, elle doit être exécutée de bonne foi en tenant compte de toutes les circonstances pertinentes. Ceci requiert que les États n'attendent pas de se faire prier pour passer à l'action. Ils doivent, en fonction des informations et capacités dont ils disposent, prendre des initiatives pour concrétiser la coopération.

S'agissant de Gaza, l'obligation de coopération se trouve concrétisée tout d'abord par des informations autorisées et alarmantes. Le risque de famine a été constaté par l'Organisation mondiale de

la santé, qui est une institution spécialisée des Nations unies. Les Nations unies ont également constaté que l'accès à Gaza par la route est manifestement insuffisant pour rencontrer les besoins de la population.

Agir collectivement

Que ceci soit dû aux actions de l'État d'Israël ou de l'Égypte n'affecte en rien les obligations des autres États. Dans son arrêt de 2007 sur le génocide bosniaque, la Cour internationale de Justice a jugé qu'aucun État ne peut échapper à sa responsabilité en alléguant qu'il n'aurait pu empêcher à lui seul l'événement à prévenir. Il en va d'autant plus ainsi, comme le souligne la Cour, que les États agissant collectivement pourraient atteindre le résultat qu'ils ne pourraient pas obtenir individuellement.

Par ailleurs, la bande de Gaza n'est pas située à l'autre bout du monde, mais à la frontière sud de l'Union européenne. À courte distance de vol. Or l'apport d'aide d'urgence fait partie des missions essentielles de la composante aérienne de l'armée belge, qui dispose pour ce faire d'une nouvelle flotte d'Airbus A400M Atlas.

Dans ces circonstances, la Belgique doit chercher à faire ce que la France a déjà fait le 5 janvier 2024 en collaboration avec l'armée jordanaïenne: larguer de l'aide humanitaire par la voie aérienne. La Belgique doit étudier dans le détail la faisabilité d'une telle opération et entreprendre toutes les démarches pour pouvoir la mener, seule ou dans le cadre de l'action de l'Union européenne. Le précédent français montre qu'il est possible d'obtenir l'aval, requis en fait ou en droit, d'Israël et de la Palestine. Un pont aérien humanitaire contribuerait bien mieux à rencontrer les besoins urgents de la population civile à Gaza – et à prévenir un éventuel génocide par la famine dont le collectif de juristes internationaux fait état – qu'une longue procédure au Palais de la Paix à La Haye.

→(*) S'exprime à titre personnel.